

Bureau des élections, de la réglementation, des associations et des missions de proximité-titres
Section élections politiques et professionnelles
04 76 60 32 86
pref-elections-politiques@isere.gouv.fr
Affaire suivie par : MME

Arrêté n° 38-2023- 08-04-00011 du 04 AOUT 2023
portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de LA RIVIERE

LE PRÉFET DE L'ISÈRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2020-11-04-013 du 4 novembre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de La Rivière;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 – Une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est installée dans la commune de La Rivière et est composée comme suit :

Prénom et NOM	Qualité
Annik ADIARD	Conseillère municipale titulaire
Alain RUGGIERO	Conseiller municipal suppléant
Calogéro MANAGANELLO	Délégué de l'administration titulaire
Jean-Claude GARCIA	Délégué de l'administration suppléant
Michelle KOLLAROCZY	Déléguée du tribunal judiciaire titulaire
Marie-Claire PRELLE	Déléguée du tribunal judiciaire suppléante

ARTICLE 3 – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 4 – Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de La Rivière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Isère.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Laurent STUPLICIEN